



Communiqué de presse



Bordeaux, le 17 juillet 2018

Le Projet régional de santé (PRS) 2018-2028 de la Nouvelle-Aquitaine est adopté

Michel Laforcade, directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, a adopté le **Projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine (PRS) 2018-2028** le 16 juillet 2018. Élaboré après une large concertation avec les acteurs de santé de la région, cette « feuille de route » a pour vocation de coordonner l'ensemble des politiques publiques de santé au bénéfice d'une ambition collective : améliorer la santé de toutes et tous en Nouvelle-Aquitaine.

5 défis à relever pour les 10 prochaines années

Le Projet régional de santé (PRS) s'inscrit dans les orientations de la Stratégie nationale de santé (SNS) 2018-2022 et répond aux spécificités de notre région. Le diagnostic régional et les diagnostics territoriaux ont fait apparaître 5 défis essentiels à relever :

- **Le vieillissement de la population** : 14% des Néo-Aquitains auront 75 ans et + en 2027, contre 11% à l'heure actuelle,
- **Le développement des maladies chroniques** : 17 % des Néo-Aquitains souffrent d'une maladie chronique (maladies cardio-vasculaires, diabète, cancers, pathologies mentales), soit 1 million de personnes,
- **L'évolution démographique de la population** : la région comptera 320 000 habitants supplémentaires en 2028, soit l'équivalent du Lot-et-Garonne ; **et des professionnels de santé** : 1/3 des médecins généralistes Néo-Aquitains ont plus de 60 ans,
- **Une offre de santé trop orientée vers les soins** au détriment de la prévention,
- **La nécessité d'une prise en charge mieux coordonnée et plus personnalisée.**

3 évolutions majeures du système de santé régional

Pour y répondre, le Projet régional de santé porte une ambition, amplifier les transformations de notre système de santé régional autour de 3 évolutions majeures :

- Plus de prévention et de promotion de la santé,
- Plus de prises en charge à domicile et d'inclusion au plus près des milieux de vie (personnes âgées, en situation de handicap et publics vulnérables),
- Plus d'offre de soin personnalisée et coordonnée avec une participation active des patients.

Des enjeux et des priorités partagés

Le PRS constitue le **cadre d'action pour tous les acteurs de santé de la région** (professionnels, établissements et services de santé et médico-sociaux, porteurs de politiques publiques, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale) et a vocation à **coordonner l'ensemble des politiques publiques de santé** (dans les domaines de l'environnement, l'alimentation, l'éducation, la culture, l'aménagement du territoire, le travail, le logement, etc.). Il a été **élaboré avec le concours des acteurs de santé régionaux** sur la base de plus de 100 réunions de concertation et groupes techniques et d'une phase de consultation de trois mois (2 mars au 1^{er} juin 2018). Cette phase a permis de recueillir **120 contributions** (conférence régionale de la santé et de l'autonomie, préfets, conseil de surveillance de l'ARS, conseils départementaux, conseils territoriaux de santé, etc.) **qui ont enrichi le projet régional de santé** dans toutes ses composantes.

Un projet régional de santé tourné vers l'action

La région Nouvelle-Aquitaine est constituée de territoires contrastés, le PRS sera décliné en **plans d'action départementaux** pour adapter la politique régionale aux spécificités de chaque territoire, en lien étroit avec les conseils territoriaux de santé (CTS).

L'impact du déploiement du PRS Nouvelle-Aquitaine sera suivi régulièrement au travers 18 résultats à atteindre fixés à 10 ans (avec des cibles quantifiées). Ils seront évalués au travers de **38 indicateurs « traceurs »** et permettront d'adapter la mise en œuvre concrète de la politique de santé régionale.

Pour en savoir plus sur le PRS de la Nouvelle-Aquitaine, consultez :

- la plaquette « Comprendre le PRS Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 »,
- les 3 documents constituant le PRS : le cadre d'orientation stratégique (COS) 2018-2028, le schéma régional de santé (SRS) 2018-2023 et le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2018-2023.

sur le [site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine](#)

Contacts presse :
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Département communication
Marie-Claude SAVOYE
Tél : 05 47 47 31 45
ars-na-communication@ars.sante.fr